



NAO CEPAC 2024

Troisième étape

Malgré quelques « timides » avancées, le résultat n'est pas satisfaisant avec les deux refus

- ❖ Sur la cristallisation d'une partie de la part variable
- ❖ Sur le non-octroi d'une prime PPV de vie chère pour tous...

Lors de la négociation nous avons pu progresser sur :

- Un surplus d'intéressement est de 1000 euros
- Possibilité du versement d'un abondement en parts sociales sur le PEE d'un montant maximum de 520 euros pour un versement de 260 euros par les collaborateurs éligibles
- Une enveloppe d'Augmentation Individuelle est portée à 1,6 %, au lieu de 1,3 % initialement.
- Une meilleure reconnaissance de la maîtrise des compétences avec des changements de classifications dans le même emploi...
- Une enveloppe supplémentaire pour l'Egalite professionnelle Homme /Femme
- Le lissage du treizième mois sur douze mois (optionnel pour les anciens salariés)
- La prise en charge des 10 jours d'absence pour les réservistes parmi les salariés (Militaires et Gendarmes)

Nous sommes dans l'attente d'un geste fort de la Direction

- ✚ Sur un supplément d'intéressement significatif de 2000 Euros
- ✚ Sur un complément d'enveloppe d'Augmentation Individuelle qui permettra de revaloriser un salarié sur trois.

À la vue des excellents résultats de la CEPAC, il importe que les mesures prises permettent un réel rattrapage de notre pouvoir d'achat.

Le bureau Syndical
[Agir pour Construire...Ensemble!](#)





Bulletin d'adhésion 2024

(à retourner par mail sur su.unsapacra@gmail.com)

NOM / PRENOM : _____

AFFECTATION : _____ ES : _____ REGION _____

CLASSIFICATION : _____ EMPLOI : _____

SOCIETAIRE : OUI NON (Barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : ____/____/____ E-MAIL PERSO : _____

MOBILE PERSO : _____ MOBILE PRO : _____

ADRESSE : _____

VILLE : _____ C.P. : _____

Date

Signature

Tarif des Cotisations annuelles 2024

| CLASSIF | TARIF ANNUEL | APRES DEDUCTION DE 66% | TARIF MENSUEL |
|-----------|-------------------------|------------------------|---------------|
| A | 95 € | 32,30€ | 9,50€ |
| B | 100 € | 34,00€ | 10,00€ |
| C | 108 € | 36,72€ | 10,80€ |
| D | 115 € | 39,10€ | 11,50€ |
| E | 124 € | 42,16€ | 12,40€ |
| F | 132 € | 44,88€ | 13,20€ |
| G | 150 € | 51,00€ | 15,00€ |
| H | 170 € | 57,80€ | 17,00€ |
| I | 188 € | 63,92€ | 18,80€ |
| J | 210 € | 71,40€ | 21,00€ |
| K | 220 € | 74,80€ | 22,00€ |
| RETRAITES | 50% dernière cotisation | | |

Paiement par prélèvement :
(joindre un RIB + exemplaire SEPA ci-joint rempli)

Cocher la case de votre choix :

Mensuel (10 Prélèvements sur la base d'une année pleine)

Annuel (fin mai)

Rappel: Afin d'encourager la syndicalisation, la Loi de finances permet de déduire 66% du montant de votre cotisation de vos impôts.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat ET à la trésorerie de l'association. En aucun cas elles seront transmises à une autre structure. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au trésorier ou au DSC de votre section ou au trésorier national.

